



# ÉCOLE DES SPORTS VICINOISE

## 2011 - 2012

### BORDEREAU D'INSCRIPTION

NOM de l'enfant : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Niveau scolaire : .....

#### MERCREDI

De 10 heures à 12 heures :

- Omnisports de 5 à 7 ans
- Omnisports de 8 à 9 ans

De 14 heures à 16 heures :

- Omnisports de 5 à 7 ans
- Omnisports de 8 à 9 ans

Navette ESV / CLAÉ :

- Lac
- Grande-Île

#### SAMEDI

De 10 heures à 10 h 45 :

- Éveil sportif de 12 à 24 mois

De 10 h 45 à 11 h 30 :

- Éveil sportif de 2 à 3 ans

De 11 h 30 à 12 h 15 :

- Éveil sportif de 3 à 4 ans

De 13 heures à 14 h 30 :

- Cirque adolescents (de 12 à 17 ans)

De 13 h 30 à 15 heures :

- Cirque initiés
- Trampoline de 6 à 8 ans
- Basket de 7 à 12 ans
- Escalade de 6 à 8 ans
- Squash de 7 à 14 ans

De 15 heures à 16 h 30 :

- Cirque débutants (à partir de 6 ans)
- Escalade de 9 à 12 ans
- Trampoline de 9 à 14 ans
- Badminton de 7 à 12 ans

Fait à Voisins-le-Bretonneux, le .....

Signature

## INFORMATIONS

Le dossier, comportant la fiche de renseignements, le certificat médical, l'attestation d'assurance et la photographie, est obligatoire pour l'ouverture d'une inscription à l'École des Sports Vicinoise.

Il doit être déposé, dûment complété et signé, au plus tard le 16 septembre 2011, à l'accueil Enfance de la Mairie, aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 15  
Mercredi de 13 h 30 à 20 heures

Les inscriptions se font à partir de la date du Forum des Associations (organisé par la Ville le samedi 10 septembre 2011). Ensuite, elles pourront s'effectuer les mardis au service CLAÉ de la Mairie.

Les enfants sont acceptés en fonction des places disponibles.

Le paiement des prestations s'effectue de la manière suivante :

Une facture mensuelle retraçant l'ensemble des activités consommées par le ou les enfant(s) est adressée aux familles entre le 5 et le 10 du mois suivant.

Les paiements peuvent être réalisés soit :

- en espèces,
- par chèque,
- par carte bancaire,
- en ligne,
- par prélèvement automatique.

Lieu de paiement :

Mairie  
Service Régie  
1 place Charles-de-Gaulle  
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

Toute difficulté de règlement doit être signalée au service Régie.

En cas de non paiement, après deux relances, une mise en recouvrement au Trésor Public sera effectuée avec une majoration de 10 % des sommes dues.

Aucun remboursement ne pourra être accordé.

Le règlement intérieur de l'École des Sports Vicinoise est disponible en Mairie (accueil Enfance) et sur le site de la Ville.

### TARIFS DES ACTIVITÉS ANNUELLES 2011-2012

| Tarifs annuels (par enfant) | Vicinois |         |         |          |          |          | Extérieurs |
|-----------------------------|----------|---------|---------|----------|----------|----------|------------|
|                             | A        | B       | C       | D        | E        | F        | HC         |
| Le mercredi                 | 36,50 €  | 61 €    | 91,50 € | 101,50 € | 112 €    | 117 €    | 122 €      |
| Le samedi                   | 39,30 €  | 65,50 € | 98,30 € | 109 €    | 119 €    | 125,50 € | 131 €      |
| Le mercredi et le samedi    | 58 €     | 97 €    | 145 €   | 161 €    | 176,50 € | 186 €    | 194 €      |
| 2 activités le samedi       | 58 €     | 97 €    | 145 €   | 161 €    | 176,50 € | 186 €    | 194 €      |